

Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 1^{er} avril 2019 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Gilles Bastien Maire
 Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Est absente : Madame Ariane Matteau Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2019-04-01-079

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

 A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019

 B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2019

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de mars 2019

0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2019
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mars 2019
- 100-7 Adoption du règlement 2019-319 - Réglementation relative à la tarification des roulottes
- 100-8 Règlement d'emprunt numéro 264 – Acquisition d'un camion autopompe – Refinancement
 - A- Résolution de concordance
 - B- Résolution d'adjudication
- 100-9 Appel de candidatures – Technicien en hygiène du milieu et préposé à l'accueil pour l'école de rang – processus d'embauche
- 100-10 Période de questions

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Congrès de l'ACSIQ – 17 mai 2019 au 21 mai 2019 – La Malbaie
- 200-3 Période de questions

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Équipe des travaux publics – Saison 2019
- 300-3 Appel d'offres – BOU-2019-02 – Entretien des chemins d'été
- 300-4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) Demande de contribution financière
- 300-5 Nettoyage et balayage des rues
- 300-6 Période de questions

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Appel d'offres – BOU 2019-03 – Service de vidange et de transport de boues septiques
- 400-6 Période de questions

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mars 2019

- 600-3 Bail emphytéotique – Stationnement municipal au lac des 31 milles
 A- Demande d'autorisation pour travaux
 B- Corporation du parc régional du lac 31 milles
 600-4 Les Fleurons du Québec – Renouveau d'adhésion
 600-5 Congrès de la COMBEQ – 2 mai 2019 au 4 mai 2019 – Québec
 600-6 Période de questions

700	LOISIRS ET CULTURE
800	CORRESPONDANCE
900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019

M.B. 2019-04-01-080

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2019

M.B. 2019-04-01-081

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de mars 2019

Le maire Gilles Bastien a déposé son rapport d'activités pour le mois de mars 2019.

0-5 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
-----	-------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

A- Travaux exécutés par Hydro-Québec – Remplacement de ponceau – Bonnet-Rouge

M.B. 2019-04-01-082

Considérant la résolution M.B. 2018-11-05-298 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

Considérant l'entente intervenue entre les parties;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à modifier la facture émise dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

B- Demande de cession d'une parcelle de terrain – 82 Montée Gorman

M.B. 2019-04-01-083

Considérant la résolution M.B. 2018-10-03-276 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 octobre 2018;

Considérant que cette résolution fait référence à une parcelle de terrain ayant le numéro de cadastre 4 740 620;

Considérant que cette parcelle de terrain possédant ledit cadastre traverse deux propriétés, dont celle de monsieur Lemieux et celle d'un autre propriétaire;

Considérant la confirmation reçue par la directrice générale suite à une vérification avec monsieur Lemieux;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de modifier la résolution M.B. 2018-10-03-276 à l'effet de céder à monsieur Robert Lemieux seulement la partie de cette parcelle de terrain qui traverse sa propriété.

Adoptée à l'unanimité

C- Propriétés municipales

M.B. 2019-04-01-084

Considérant la résolution M.B. 2018-08-06-224 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 août 2018;

Considérant les comités tenus à cet effet depuis l'adoption de cette résolution;

Considérant les recommandations formulées par les membres de ce comité;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour enclencher le processus de mise en vente des propriétés municipales, propriétés que la municipalité a acquises au fil des ans par le processus de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et ce, selon les recommandations du comité formé à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

D- Terrain municipal – Chemin du Cimetière et Route 105

M.B. 2019-04-01-085

Considérant que la vente d'une parcelle de terrain municipal, terrain situé à la jonction de la Route 105 et du chemin du Cimetière, ne s'est pas réalisée à la suite du premier processus de mise en vente;

Considérant que les membres du conseil désirent toujours vendre cette parcelle de terrain;

Considérant que les limites de cette propriété ne sont pas établies officiellement en fonction d'une opération d'arpentage;

Considérant qu'il serait aussi intéressant de regarder la possibilité de procéder à un échange de terrain avec un propriétaire voisin;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'enclencher les démarches en vue de vérifier la possibilité de procéder à un échange de terrain avec un propriétaire voisin. De plus, il est également résolu, qu'une fois que les démarches d'échange de terrain auront été réalisées et approuvées par le conseil, d'autoriser les frais relatifs à une opération d'arpentage afin de bien identifier les limites de cette nouvelle propriété.

Adoptée à l'unanimité

E- Numéros civiques – Chemin de la Carpe, secteur Baie-des-Gagnon

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement du prochain sujet.

M.B. 2019-04-01-086

Considérant la résolution M.B. 2018-07-12-210 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire tenue le 12 juillet 2019;

Considérant que les propriétés ayant une adresse civique sur le chemin de la Baie-des-Gagnon sont maintenant accessibles par le chemin de la Carpe;

Considérant que pour des questions de sécurité, les numéros civiques doivent être changés afin de tenir compte de la réalité des lieux;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de procéder aux modifications nécessaires afin que les propriétés qui ont leur adresse civique sur le chemin de la Baie-des-Gagnon

puissent obtenir une adresse civique sur le chemin de la Carpe. Il est aussi mentionné que les membres du conseil sont d'accord pour procéder aux démarches en vue de nommer la baie à cet endroit comme « Baie-des-Gagnon » si tel est le désir des personnes impliquées de ce secteur.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, reprend son siège à la table du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2019-04-01-087

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} mars 2019 au 31 mars 2019, pour un montant total de 4 888.73 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2019

M.B. 2019-04-01-088

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2019 pour un montant total de 129 138.28 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mars 2019

M.B. 2019-04-01-089

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2019 pour un montant de 19 054.99 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Adoption du règlement 2019-319 – Réglementation relative à la tarification des roulettes

M.B. 2019-04-01-090

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 271 CONCERNANT LA TARIFICATION DES ROULOTTES

ATTENDU que le conseil désire modifier le règlement numéro 271, règlement concernant la tarification des caravanes, caravanes pliantes, maisons motorisées situées sur le territoire de la municipalité de Bouchette et hors d'un terrain de camping;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 231 de la fiscalité municipale, une municipalité locale peut imposer aux propriétaires ou à l'occupant d'une roulotte située dans son territoire un permis et une compensation pour les services municipaux dont il bénéficie;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller au siège 1, Michel Lamoureux, lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte le présent règlement comme suit :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Coût du permis

L'article 2 du règlement numéro 271 est modifié comme suit :

Le coût du permis de séjour annuel d'une caravane, caravane pliante ou maison motorisée sur un terrain est de deux cent trente (230) dollars.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

100-8 Règlement d'emprunt numéro 264 – Acquisition d'un camion autopompe – Refinancement

A- Résolution de concordance

Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 111 300 \$ qui sera réalisé le 8 avril 2019

M.B. 2019-04-01-091

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Bouchette souhaite emprunter par billets pour un montant total de 111 300 \$ qui sera réalisé le 8 avril 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
264	111 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 avril 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 avril et le 8 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	20 900 \$	
2021.	21 600 \$	
2022.	22 300 \$	
2023.	22 900 \$	
2024.	23 600 \$	(à payer en 2024)
2024.	0 \$	(à renouveler)

B- Résolution d'adjudication

M.B. 2019-04-01-092

ATTENDU QUE la Municipalité de Bouchette a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 avril 2019, au montant de 111 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

20 900 \$	2,30000 %	2020
21 600 \$	2,40000 %	2021
22 300 \$	2,50000 %	2022
22 900 \$	2,65000 %	2023
23 600 \$	2,80000 %	2024

Prix : 98,00100

Coût réel : 3,31552 %

2 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE GATINEAU

20 900 \$	3,80000 %	2020
21 600 \$	3,80000 %	2021
22 300 \$	3,80000 %	2022
22 900 \$	3,80000 %	2023
23 600 \$	3,80000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,80000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Bouchette accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 8 avril 2019 au montant de 111 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 264. Ces billets sont émis au prix de 98,00100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Appel de candidatures – Technicien en hygiène du milieu et préposé à l'accueil pour l'école de rang – processus d'embauche

M.B. 2019-04-01-093

Considérant la résolution M.B. 2019-01-09-011 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 9 janvier 2019;

Considérant cette résolution mandatait la directrice générale, Claudia Lacroix, pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2019 » pour la période estivale 2019 et ce, pour deux (2) étudiants dans le domaine de l'hygiène du milieu et pour la Petite école de rang;

Considérant que nous n'avons pas encore reçu de réponse suite au dépôt de cette demande de financement;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour enclencher le processus d'embauche pour combler le poste de technicien en hygiène du milieu et le poste de préposé à l'accueil pour la Petite école de rang.

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, Il est aussi résolu de mandater la directrice générale pour finaliser le processus d'embauche et procéder à l'embauche des candidats retenus pour les deux postes. La directrice générale pourra s'adjoindre, si besoin, d'un membre du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Période de questions

Aucune question n'est posée.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

200-2 Congrès de l'ACSIQ – 17 mai 2019 au 21 mai 2019 – La Malbaie

M.B. 2019-04-01-094

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie, M. Richard Carle, à participer au congrès 2019 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra à La Malbaie du 17 au 21 mai 2019 et d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement relatif aux frais d'inscription au montant de 545\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

200-3 Période de questions

Aucune question n'est posée.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

300-2 Équipe des travaux publics – Saison 2019

300-3 Appel d'offres – BOU-2019-02 – Entretien des chemins d'été

M.B. 2019-04-01-095

Considérant que le contrat d'entretien des chemins d'été en gravier est échu;

Considérant les discussions intervenues entre les membres du conseil lors d'une rencontre de travail;

Considérant qu'en vertu de l'article 936 du Code municipal du Québec, un contrat ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions faite par voie d'une invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000\$ et de moins de 100 000\$;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour procéder à un appel d'offres pour un contrat d'une durée d'un an seulement;

Considérant que les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du devis préparé à cette fin;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres par invitation écrite auprès d'au minimum deux fournisseurs pour le contrat d'entretien des chemins d'été en gravier et ce, pour une année en se servant du même devis que celui utilisé lors du dernier appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Demande de contribution financière 2019

M.B. 2019-04-01-096

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater le maire Gilles Bastien, pour rencontrer Monsieur Robert Bussière, député du comté de Gatineau, pour l'obtention de subvention, et ce, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Adoptée à l'unanimité

300-5 Nettoyage et balayage des rues

M.B. 2019-04-01-097

Considérant que les membres du conseil désirent que les travaux de nettoyage et balayage des rues soient exécutés de la même façon que l'année dernière;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour octroyer le contrat de nettoyage et balayage printanier des rues pour l'année 2019, lorsque la température le permettra, à madame Judith Langevin et que des travaux préparatoires et complémentaires soient exécutés par le personnel municipal.

Adoptée à l'unanimité

300-6 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Travaux de réparation du pont
- Balayage des rues

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

M.B. 2019-04-01-098

Considérant que des travaux de réparation sont nécessaires à l'usine d'épuration et ce, entre autres, sur les roulements à billes;

Considérant que quatre roulements à billes doivent être changés de même qu'un arbre de transmission (« shaft »);

Considérant que ces réparations sont nécessaires;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de débloquer les crédits budgétaires nécessaires et d'autoriser la directrice générale à permettre l'exécution des travaux de réparation à l'usine d'épuration.

Adoptée à l'unanimité

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

400-5 Appel d'offres – BOU-2019-03 - Service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques

M.B 2019-04-01-099

Considérant que selon l'estimation du nombre de vidanges à effectuer relativement au programme de vidange automatique des boues de fosses septiques, le contrat pour l'année 2018 sera d'un montant supérieur à 25 000\$;

Considérant qu'un contrat d'un montant inférieur à 25 000\$ peut être octroyé de gré à gré;

Considérant qu'un contrat d'un montant supérieur à 25 000\$ ne peut être octroyé de gré à gré;

Considérant qu'en vertu de l'article 936 du Code municipal du Québec, un contrat ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000\$ et moins de 100 000\$;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres par invitation écrite auprès d'au minimum deux fournisseurs pour le contrat de service de vidange, de collecte et de transport des boues de fosses septiques pour une année en utilisant le devis de l'an passé, devis qui incluait des spécifications pour le genre de vidange, le nettoyage de la fosse de même que pour une inspection de la fosse.

Adoptée à l'unanimité

400-6 Période de questions

Une question est posée concernant les bacs roulants.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mars 2019

600-3 Bail emphytéotique – Stationnement municipal au lac des 31 milles

A- Demande d'autorisation pour travaux

M.B. 2019-04-01-100

Considérant le bail emphytéotique que la municipalité a conclu avec la société « Majopial Ltée » et ce, en juin 2011;

Considérant la résolution M.B. 2018-07-19-214 adoptée par les membres du conseil lors de tenue d'une séance extraordinaire le 19 juillet 2018;

Considérant que cette résolution avait pour but d'enclencher les démarches afin de rendre disponible une portion du terrain sous bail emphytéotique dans le but d'y installer un poste d'accueil;

Considérant la demande déposée par l'emphytéose, soit le président de la société « Majopial Ltée »;

Considérant que cette demande consiste à une autorisation d'effectuer des travaux d'excavation, de défrichage et de remblais sur le terrain qui est sous bail emphytéotique;

Considérant qu'en vertu d'une condition inscrite au bail emphytéotique tous travaux réalisés sur ce terrain nécessitent l'approbation de la municipalité;

Considérant que les travaux seront des travaux préparatoires, préalables à la construction du pavillon de la Corporation du parc régional du lac 31 milles;

Considérant que les travaux qui seront exécutés devront être réalisés selon les règles de l'art et ce, en toute conformité aux règlements municipaux et provinciaux;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de répondre favorablement à la demande déposée par le président de la société Majopial Ltée, Pierre Riel, et d'autoriser l'exécution de travaux sur le terrain sous bail emphytéotique, soit la portion visée du stationnement, et que les travaux soient réalisés selon les règles de l'art en toute conformité avec les règlements, municipaux, provinciaux et autres si applicables.

Adoptée à l'unanimité

B- Corporation du parc régional du lac 31 milles

600-4 Les Fleurons du Québec – Renouvellement d'adhésion

M.B. 2019-04-01-101

Considérant la résolution M.B. 2016-03-07-060 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016;

Considérant que notre adhésion au programme « Fleurons du Québec » est échue;

Considérant les discussions intervenues lors de la séance de conseil tenue le 4 mars 2019;

Considérant que des changements à la grille d'évaluation ont été mis en place par cette corporation à l'été 2018;

Considérant que ces changements ont été élaborés pour répondre aux besoins des municipalités;

Considérant que plus de points sont attribués aux domaines municipaux, domaines pour lesquels la municipalité a un contrôle;

Considérant que pour obtenir une nouvelle évaluation, nous devons renouveler l'adhésion de notre municipalité pour trois ans;

Considérant que ce renouvellement nous assure de recevoir la visite des classificateurs et nous permet de préserver ou améliorer notre nombre de fleurons;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder au renouvellement de l'inscription de la Municipalité de Bouchette au programme « Fleurons du Québec » pour la 14^e édition 2019-2021 et ce, pour une dépense d'un montant de 784\$ plus taxes pour la période de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Congrès de la COMBEQ – 2 mai 2019 au 4 mai 2019 – Québec

M.B. 2019-04-01-102

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, M. Richard Carle, à participer au congrès 2019 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tiendra à Québec du 2 au 4 mai 2019 et d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement relatif aux frais d'inscription au montant de 665\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

600-6 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Responsable – Dossier des fleurons
- Travaux agrandissement stationnement lac 31 milles
- Coupe forestière – Secteur Lac 31 milles
- Lavage des bateaux

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

M.B. 2019-04-01-103

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

Adoptée à l'unanimité

800-1 **Bourse de mérite scolaire**

M.B. 2019-04-01-104

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'accorder des bourses d'études, bourses de mérite scolaire, pour des élèves finissants leur cinquième secondaire. Une bourse de 250\$ sera remise à un finissant sélectionné et ce, après la réception d'une preuve d'inscription à un programme d'études postsecondaires à la session d'automne 2019. Cet étudiant se verra attribuer une autre bourse au même montant s'il demeure inscrit à un programme d'études postsecondaires à la session d'hiver 2020. Il est donc résolu qu'une bourse d'études sera remise à un étudiant de cinquième secondaire et ce, pour chacun des établissements suivants :

Finissants de cinquième secondaire :

Établissement du Cœur-de-la-Gatineau (Gracefield)

Écoles des adultes – Gracefield et Maniwaki

Une bourse du même montant sera également remise à un finissant en formation professionnelle.

En outre, un montant de 500\$ sera remis à la Fondation des bourses de la relève mise sur pied par Complicité Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Cueillette de l'eau de Pâques

M.B. 2019-04-01-105

Considérant les correspondances reçues en provenance de deux marguillères;

Considérant qu'une de ces demandes concerne l'organisation de la « Cueillette de l'eau de Pâques »; et que la deuxième consiste en une demande de support financier pour cette activité;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour soutenir cette activité;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser la directrice générale à appuyer le comité responsable de l'activité de la cueillette de l'eau de Pâques, en affectant des membres du personnel municipal à certains travaux de préparation pour la tenue de l'activité de la cueillette de l'eau de Pâques. Il est de plus résolu d'accorder une somme de 500\$ à la Communauté de l'église St-Gabriel de Bouchette pour l'organisation de cette fête.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Rencontre publique – Corporation du parc 31 milles
- Dossier de la subvention – Baie Gabriel
- Entretien du chemin Deschenes
- Vitesse et sécurité – Début du chemin Ferme-des-Six
- Panneau afficheur – Résultats et statistiques
- Acquisition d'un 2^e panneau afficheur
- Policier-parrain de la Sûreté du Québec
- Vitesse – Rue Principale nord et rue du Pont

Chemin de la Ferme-des-Six – Sécurité et vitesse

Note au procès-verbal

Suite au signalement par des parents propriétaires aux abords du chemin de la Ferme-des-Six, les membres du conseil sont tous d'accord pour améliorer

la sécurité dans ce secteur. On fait mention d'installer des pancartes « Attention aux enfants » et des dos d'âne.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2019-04-01-106

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière